

Un service dédié à la publication de vos annonces légales  
mail : [contact-legales@sudouest.com](mailto:contact-legales@sudouest.com)

**sudouest-legales.com**  
Contact service  
ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES :  
05 35 31 27 72 - 05 35 31 27 71

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce

Réf. : L2500792

est commandée pour paraître,  
sous réserve de conformité à son usage, dans :

**Edition : Sud Ouest / Edition Gironde**

**Département : 33**

**Date de parution : 21 février 2025**

Fait à Bordeaux, le 18 février 2025

L'éditeur du Groupe SUD OUEST

**SAINT LOUBÈS**

Commune de Saint-Loubès

### AVIS D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 21 février 2025, la maire de Saint-Loubès a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe pour la révision du Plan Local d'Urbanisme et du Périmètre Délimité des Abords de Saint-Loubès.

A cet effet, le tribunal administratif a désigné **M. Maurice CAPDEVIELLE-DARRE** en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera **du 10 mars au 8 avril 2025**.

Le dossier du PLU et du PDA de la commune de Saint-Loubès peuvent être consultés sur le site internet suivant : <https://www.saint-loubes.fr/mon-cadre-de-vie/urbanisme/revision-du-plu/>  
Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie :

**entre 8 h 30 et 12 h 00 les 12, 21 et 24 mars et le 5 avril ;**

**entre 13 h 30 et 17 h 00 les 3 et 8 avril.**

Chacun pourra formuler ses observations en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, en les adressant par voie postale au commissaire-enquêteur : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Saint-Loubès, 23 place de l'hôtel de Ville, 33450 Saint-Loubès, en les adressant par voie électronique au commissaire-enquêteur ([plu@saint-loubes](mailto:plu@saint-loubes)) en précisant l'objet suivant : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Observation enquête publique ou via un registre numérique :

pour la révision générale du PLU : <https://www.registre-dematerialise.fr/6045> ;

pour le PDA : <https://www.registre-dematerialise.fr/6046>.

Au terme de l'enquête, la révision du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification des données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

L'usage des rubriques Petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le groupe SUD OUEST s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.



Un service dédié à la publication de vos annonces légales  
mail : [contact-legales@sudouest.com](mailto:contact-legales@sudouest.com)

**sudouest-legales.com**  
Contact service  
ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES :  
05 35 31 27 72 - 05 35 31 27 71

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce

Réf. : L2500792

est commandée pour paraître,  
sous réserve de conformité à son usage, dans :

**Edition : Sud Ouest / Edition Gironde**

**Département : 33**

**Date de parution : 14 mars 2025**

Fait à Bordeaux, le 18 février 2025

L'éditeur du Groupe SUD OUEST

**SAINT LOUBÈS**

Commune de Saint-Loubès

### AVIS D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 21 février 2025, la maire de Saint-Loubès a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe pour la révision du Plan Local d'Urbanisme et du Périmètre Délimité des Abords de Saint-Loubès.

A cet effet, le tribunal administratif a désigné **M. Maurice CAPDEVIELLE-DARRE** en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera **du 10 mars au 8 avril 2025**.

Le dossier du PLU et du PDA de la commune de Saint-Loubès peuvent être consultés sur le site internet suivant : <https://www.saint-loubes.fr/mon-cadre-de-vie/urbanisme/revision-du-plu/>  
Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie :

**entre 8 h 30 et 12 h 00 les 12, 21 et 24 mars et le 5 avril ;**

**entre 13 h 30 et 17 h 00 les 3 et 8 avril.**

Chacun pourra formuler ses observations en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, en les adressant par voie postale au commissaire-enquêteur : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Saint-Loubès, 23 place de l'hôtel de Ville, 33450 Saint-Loubès, en les adressant par voie électronique au commissaire-enquêteur ([plu@saint-loubes](mailto:plu@saint-loubes)) en précisant l'objet suivant : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Observation enquête publique ou via un registre numérique :

pour la révision générale du PLU : <https://www.registre-dematerialise.fr/6045> ;

pour le PDA : <https://www.registre-dematerialise.fr/6046>.

Au terme de l'enquête, la révision du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification des données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

L'usage des rubriques Petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le groupe SUD OUEST s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.

